



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

**Procès-verbal no 07 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire
du Conseil général de la Commune de Rennaz**

**du jeudi 16 mars 2023 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz**

Présidence : M. Yvan Burnier, Président

Sont présents : A l'appel :
26 membres présents sur 32 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Boulard, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci, et M. Pierre Henri Légeret, Municipaux.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation d'Agglomération Rivelac
4. Adoption du procès-verbal no 06 du 8 décembre 2022
5. Admissions – démissions
6. Communications du bureau
7. Communications municipales
8. Préavis no 15 / 2021 – 2026 : demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2022
9. Préavis no 16 / 2021 – 2026 : abrogation du règlement sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles
10. Rapports des délégations et représentations
11. Divers et propositions individuelles

M. Yvan Burnier, Président ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité in corpore et remercie chacun pour sa présence. Il souhaite également la bienvenue aux représentants de l'Agglomération Rivelac.

Le Président prie l'Assemblée de bien vouloir se lever lors d'interventions, de se présenter par son nom et prénom et de parler haut et fort.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La Secrétaire fait l'appel : 26 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mmes Arlette Borloz, Sheen Khurdi, Evelyne Lüthi et M. Olivier Pautrel.

Sont absents : Mme Karin Boismoreau et M. Hajdari Haxhi.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 26 membres avec le Président, soit 25 votes à main levée et 26 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Présentation d'Agglomération Rivelac

Nous accueillons Mme Corinne Margalhan-Ferrat et les trois coprésidents : Mme Élise Kaiser, MM. Pierre-Alain Karlen et Roland Mezot pour une présentation d'Agglomération Rivelac.

La présentation est annexée au présent procès-verbal.

Le Président interrompt la séance 5 minutes pour prendre congé des invités.

Dans le cadre de l'atelier « public cible », qui se tiendra le 7 juin 2023, organisé dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur intercommunal (PDI) et de Projet d'agglomération de 5ème génération (PA5), se sont proposés MM. Dominique Weber et Frédéric Rapin en tant que représentants du législatif de Rennaz.

4. Adoption du procès-verbal no 06 de la séance du 8 décembre 2022

Le procès-verbal est adopté par 24 oui, 0 non et 2 abstentions, tel que présenté.

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

5. Admissions – démissions

Nous n'avons pas d'admission ou de démission.

L'Assemblée reste composée de 26 membres avec le Président, soit 25 votes à main levée et 26 votes à bulletin secret.

6. Communications du bureau

Le Président communique plusieurs informations.

➤ *Sortie du Conseil général :*

La sortie annuelle a été déplacée au 17 juin 2023 avec l'accord de la Municipalité. En effet, le samedi 3 juin est organisé la fête des 10 ans de la caserne du SDIS du Haut-Lac. La population sera conviée et de nombreuses activités pour les enfants et les adultes seront proposées, ainsi qu'une partie officielle.

➤ *Inauguration du Centre Riviera Coop :*

En date du 7 mars, le Président a été invité à l'inauguration du Centre Riviera Coop en tant que représentant du législatif, ainsi qu'une partie de l'administration et de la Municipalité.

➤ *Nouveau Préfet du Chablais au 1^{er} mars 2023 :*

Le nouveau Préfet du Chablais est M. Régis Joly.

7. Communications municipales

M. Pierre Henri Légeret, Municipal

➤ *ORPC du district d'Aigle - association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :*

Le commandant Olivier Pittier ayant démissionné l'année passée, le sous-commandant M. Ugo Fastiggi, qui avait été nommé dans un premier temps commandant ad intérim, est devenu le nouveau commandant depuis 1^{er} mars 2023.

➤ *Police :*

L'adjudant Marc-André Conus de la gendarmerie de Villeneuve ayant pris sa retraite au 31 décembre 2022, il a été remplacé par un nouveau chef de poste, l'adjudant Jean-Luc Denis.

Le nouveau chef du secteur Est, qui concerne les communes de Chexbres à Lavey-les-Bains, est le 1^{er} lieutenant Thierry Burnat en lieu et place du 1^{er} lieutenant Patrice Carel qui a pris d'autres fonctions sur le secteur de Lausanne.

Au centre de gendarmerie de Rennaz, le nouveau chef est l'adjudant Duperrex qui remplace l'adjudant Dominique Dizerens.

L'entente entre les communes d'Yvorne et de Roche ne s'étant pas concrétisée l'engagement d'un ASP (assistant de sécurité public) est mis en attente.

Concernant les contrôles liés à la RLVCR (règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière), trois personnes de l'administration communale et deux membres de la Municipalité sont habilitées à amender sur le territoire de la Commune.

Mme Carine Boulard, Municipale

➤ *Police des constructions :*

Le nouveau Centre Coop a ouvert ses portes le 8 mars 2023. Après 21 mois de travaux et divers aléas sur le chantier, l'inauguration a eu lieu en présence de toutes les entreprises ayant œuvré sur le site, les employés du Centre, ainsi qu'une délégation de la Municipalité et du Conseil général.

La Municipalité a accordé le permis d'utiliser au nouveau gérant du Restaurant Msallati, repreneur de l'ancien restaurant Zeitouna.

➤ *Les forêts :*

Au Groupement forestier des Agittes (GFA), M. Yolán Aubert succède à M. Pierre-Antoine Coquoz qui a pris sa retraite à la fin 2022.

A la forêt du Marais Rond, le GFA a procédé à la coupe des chênes rouges martelés en automne. Deux classes d'élèves de Rennaz ont été invitées à assister à l'abattage des arbres. Le garde forestier a expliqué aux enfants les différentes étapes du bûcheronnage.

➤ *Les déchets :*

Elle rappelle que le prochain ramassage des déchets encombrants sera organisé le lundi 27 mars 2023.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *La société Groupe E – chauffage à distance :*

Interpellé à plusieurs reprises par rapport à l'extension du chauffage à distance (CAD) dans le cadre des travaux de la route du village, il rappelle qu'il a précisé à plusieurs reprises que tous les services avaient été informés de ces travaux et qu'ils pouvaient en profiter. Pour rétablir la vérité, il explique que lors des nombreuses discussions avec le Groupe E, ceux-ci ont déclaré que le centre du village ne présente pas de potentiel suffisamment grand pour eux, sauf si le maraîcher qui devrait construire des serres, serait intéressé par cette technologie. Les maisons du centre pourraient alors être approvisionnées. Ce n'est pas d'actualité pour l'instant.

➤ *Mur du château du Grand Clos :*

Un ingénieur indépendant a été mandaté par le Tribunal, avec l'accord des deux parties, afin d'établir un rapport d'expertise sur l'état actuel du mur. Cela devrait terminer les causes réelles des déformations.

➤ *Nouveau local de voirie :*

La Municipalité a sollicité un architecte pour qu'il propose quelques esquisses de ce que pourrait être le futur bâtiment de voirie sur la surface disponible, et avec les contraintes du plan d'alignement de l'autoroute.

Des visites de locaux de voirie dans d'autres communes ont été également été organisées avec les employés de voirie.

Un préavis pour une demande de crédit étude du projet sera soumis au prochain Conseil.

➤ *Collège :*

L'installation des panneaux solaires photovoltaïques sera posée durant les vacances scolaires de Pâques.

➤ *La société Historika SA :*

Des nouveaux panneaux d'orientation et d'informations ont été posés par la société à l'extrémité du village, vers la route de Chessel. Ceux-ci ont été réalisés en collaboration avec la Municipalité. Ils sont auto-financés par les publicités y figurant.

➤ *Route de la traversée du village :*

La première séance de chantier après l'arrêt des travaux pendant l'hiver a eu lieu ce matin même. Ceux-ci vont reprendre d'ici deux à trois semaines. Il est prévu de faire le pavage devant le portail du château, le déplacement d'hydrantes et divers travaux de finition. La pose des enrobés est prévue en juillet pendant les vacances scolaires.

➤ *Swisscom – fibre optique :*

Swisscom a informé la Municipalité de son intention d'étendre son réseau fibre optique (FTTH). Les travaux seront réalisés sur la route de la traversée du village avant la pose du tapis définitif.

L'entreprise "Circet", qui réalise l'extension du réseau à fibre optique sur mandat de Swisscom, entame dès cet automne les travaux de construction qui devraient durer jusqu'au printemps 2024. La prestation est gratuite.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Écoles :*

Rien de spécial à signaler sur Rennaz. Tout se passe bien à l'école.

Pour la rentrée scolaire 2024/2025, il manquera trois classes. Des solutions sont à l'étude par l'ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac) afin de pouvoir réaliser des travaux sur Villeneuve.

➤ *ARASAPE - Association régionale d'action sociale district d'Aigle et Pays-d'Enhaut :*

Pour donner suite aux résultats de l'audit de 2022, l'association a été scindée en deux entre le Centre Social Régional (CSR) et l'Accueil de Jour des Enfants (AJE). L'association vit une mutation organisationnelle et structurelle importante pour répondre aux changements constants de ces services. Un nouvel organigramme sera publié prochainement.

➤ *Commission d'animations :*

Les prochains rendez-vous sont :

Samedi 25 mars 2023 : Coup de balai, cette action cantonale de ramassage des déchets est organisée à travers les rues de Rennaz

Samedi 1er avril 2023 : Fête de Pâques avec la traditionnelle chasse aux œufs à l'Arborétum

M. Fabio Lecci remercie les membres de la Commission pour leur travail et leur motivation.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

➤ *Agglo - Agglomération Rivelac :*

Après les explications de ce soir, on peut constater que ce sujet est « un gros morceau », car toutes les communes concernées doivent se mettre d'accord pour un projet commun. La Syndique a été nommée volontaire dans le groupe de travail pour l'élaboration d'une nouvelle convention, parce qu'elle n'était pas d'accord avec le projet d'une association de communes. En effet, il est déjà tellement difficile de réaliser une association à cinq communes, alors comment peut-on imaginer la réaliser avec dix-huit réparties sur deux cantons !

➤ *Hélicoptères :*

Pendant cet hiver, un bal infernal des hélicoptères a été constaté à l'hôpital. Il y en a qui se posent un peu partout, ou bien qui attendent en survol avant de pouvoir atterrir. Afin de discuter de cette problématique, un rendez-vous est fixé avec des représentants d'HRC (Hôpital Riviera-Chablais) à la fin mars.

➤ *Gens du voyage :*

Les gens du voyage sont arrivés le 27 février à l'aire d'accueil de Rennaz. Comme d'habitude, tout est sous le contrôle de la gendarmerie. Le nombre maximal de caravanes est atteint. Un léger surnombre est admis afin de désengorger d'autres communes. La Syndique est en contact permanent avec l'adjudant Duperrex, responsable du Centre de gendarmerie de Rennaz.

Bien que certaines personnes affirment que les gens du voyage rapportent de l'argent à la Commune, elle dément cette idée, car c'est la gendarmerie qui s'occupe de l'encaissement des taxes et du paiement des factures de déchets. Elle précise que le montant perçu ne couvre pas les frais occasionnés.

➤ *APS – Association des premiers secours :*

L'association des premiers secours (APS), anciennement les samaritains du Haut Lac, a été dissoute. En effet, cette décision a été proposée par le Comité de l'Association, à la suite du durcissement de l'application de la Loi sur la santé publique vaudoise et l'interdiction de dispenser des médicaments lors de manifestations régionales.

Une solution devra être réfléchie entre les cinq communes afin de diriger les organisateurs de manifestations vers des structures qui continueront d'assurer les premiers secours.

8. Préavis no 15 / 2021 – 2026 : demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2022

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 15 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 68'900.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget de fonctionnement 2022.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées **à main levée à l'unanimité, telles que présentées.**

9. Préavis no 16 / 2021 – 2026 : abrogation du règlement sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Valérie Légeret. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 16 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'abroger le règlement sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles du 10 octobre 1990.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées **à main levée par 24 oui, 0 non et 2 abstentions, telles que présentées.**

10. Rapports des délégations et représentations

Le Président rappelle que selon l'article 105 du règlement du Conseil général, les représentants des délégations et représentations sont tenus de faire régulièrement un rapport au Conseil général au sujet de leurs activités, mais au moins une fois l'an.

Le rapport suivant est présenté. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Commission consultative du feu du SDIS :

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, fait par le commissaire délégué, M. Bernard Teissl.

11. Divers et propositions individuelles

Contrôle de la traversée du village, M. Christophe Roumier

M. Christophe Roumier demande si des contrôles de circulation pourraient être effectués entre 6h00 et 7h30 à la route du Village, particulièrement sur le non-respect des priorités de droite aux intersections.

Mme Muriel Ferrara répond que des requêtes sont déposées régulièrement auprès de la gendarmerie pour leur demander d'intervenir sur le territoire de la Commune. Elle explique également qu'il est prévu à la fin des travaux de poser des radars pédagogiques pour inciter les automobilistes à respecter la zone 30 km/h.

M. Pierre Henri Légeret précise que c'est la gendarmerie qui décide quand elle souhaite intervenir.

Gens du voyage, M. Dominique Weber

M. Dominique Weber demande des précisions, car les caravanes sont arrivées le 27 février.

Mme Muriel Ferrera répète que c'est la gendarmerie qui les accueille et qui est en charge de la gestion complète du camp. Normalement, l'arrivée des gens du voyage est prévue le 1^{er} mars de chaque année, et le départ, le 31 octobre. Elle précise que les arrivants doivent s'acquitter de toutes les amendes restées en suspens avant de pouvoir s'installer.

L'Etat de Vaud a décidé cette année qu'ils ne pourraient rester que trois mois et devraient ensuite se déplacer sur une autre place. La Syndique pense que cette solution sera difficilement réalisable, si les autres cantons n'appliquent pas les mêmes directives.

Elle précise que la durée d'un séjour devrait être de 7 jours selon la réglementation.

Fête au village du 25 et 26 août 2023, Mme Ruby Bakshi Khurdi

Mme Stéphanie Luneau demande des nouvelles de l'édition 2023. Mme Ruby Bakshi Khurdi répond que le Comité d'organisation a été formé. Elle est en la Présidente.

Il est prévu des activités pour toute la famille, de la musique, des rafraîchissements et des repas pour tous les goûts. La fête se déroulera dès le vendredi à 17h et se poursuivra le samedi, à partir de 10h00, jusqu'au bout de la nuit.

Pour que l'événement soit une réussite, le Comité est à la recherche de bénévoles et de personnes intéressées à tenir un stand. Pour les entreprises qui souhaitent soutenir la manifestation, il est possible de mettre une annonce dans le carnet de fête.

Bac à huile à l'Eco-point, M. Christophe Roumier

M. Christophe Roumier demande s'il serait possible de changer le bac à huile, et qui est responsable de son entretien. Mme Carine Boulard se renseigne et répondra à la prochaine séance.

Déchets verts, Mme Jessica Riedi-Savoyen

En réponse à Mme Jessica Riedi-Savoyen qui se renseigne comment résoudre les problèmes de déchets verts au sein de leur PPE, Mme Carine Boulard propose de mettre à disposition des containers supplémentaires. Il faudrait également éviter de laisser les containers à la vue de tous, et de les sortir uniquement lors du ramassage. Il n'y a pas de solution parfaite. Plusieurs copropriétés ou bâtiments ont préféré arrêter la mise à disposition de compost, ne réussissant pas à résoudre la complexité de la gestion de ce sujet.

M. Yvan Burnier confirme que la prochaine séance aura lieu le mercredi 21 juin 2023.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h10 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général



Le Président *
Yvan Burnier

La Secrétaire *
Valérie Teissl

Rennaz, le 10 juin 2023

Modifié, le 21 juin 2023

Annexe : présentation d'Agglomération Rivelac

Agglomération Rivelac

Présentation au Conseil général

16 mars 2023

Rennaz

Présentation

1. Le contexte fédéral et cantonal
2. Organisation de la structure d'Agglomération Rivelac
3. Travaux de planification d'Agglomération Rivelac
 - 3.1 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
 - 3.2 Plan directeur intercommunal / Projet d'agglomération (PDI-PA5)

1. Le contexte fédéral des Projets d'agglomération (PA)

> Success story des programmes du trafic d'agglomération et des projets d'agglomération (PA)

> 32 projets d'agglomération de quatrième génération (PA4) déposés en 2021

> Analyse des Offices fédéraux

- Proposition de cofinancement pour tous les PA
- Bonne coordination transports/urbanisation (4 pts min.)
- Attention particulière dans l'analyse accordée aux mesures d'urbanisation
- Travail avec les instruments d'aménagement régionaux salué par la Confédération
- Insuffisance dans la mise en œuvre des PA

> 54 projets d'agglomération annoncés pour la 5^e Génération (dépôt 2025)

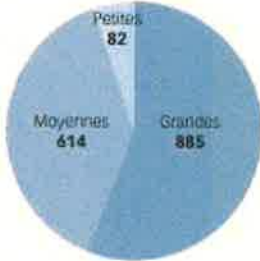


Cofinancement
37%

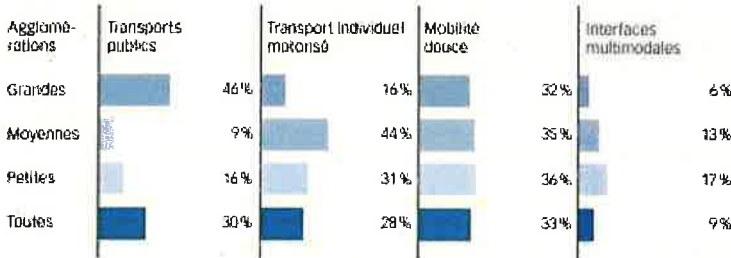
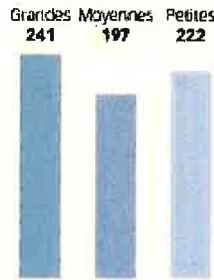


1,58 mia fr.

Contributions fédérales en millions de fr.



Contributions fédérales en fr./personne



1. Le contexte cantonal des Projets d'agglomération (PA)

> Bilan des PA4 « vaudois »

> Soutien financier de la Confédération

> Agglo Y : 5,14 Moi

> Chablais : 10,59 Moi

> Grand Genève : 143,71 Moi

> Malus de 5% pour tous les PA vaudois déposés pour insuffisance de mise en œuvre des mesures

> Pas de dépôt de PA4 pour le PALM ni Agglo Rivela

> Bilan des PA vaudois

> sur les 5 agglomérations (3 intercantionales et 2 intra-cantionales), 4 ont été soutenues

> pas de projet déposé à chaque génération



Villes et agglomérations ayant droit à une contribution
Périmètres des projets d'agglomération de 4^e génération

1. Le contexte cantonal valdo-fribourgeois

> Dépôt du PA2 Agglo Rivelac en 2011, absence de soutien de la Confédération au projet

> Reprise des travaux à partir de 2018

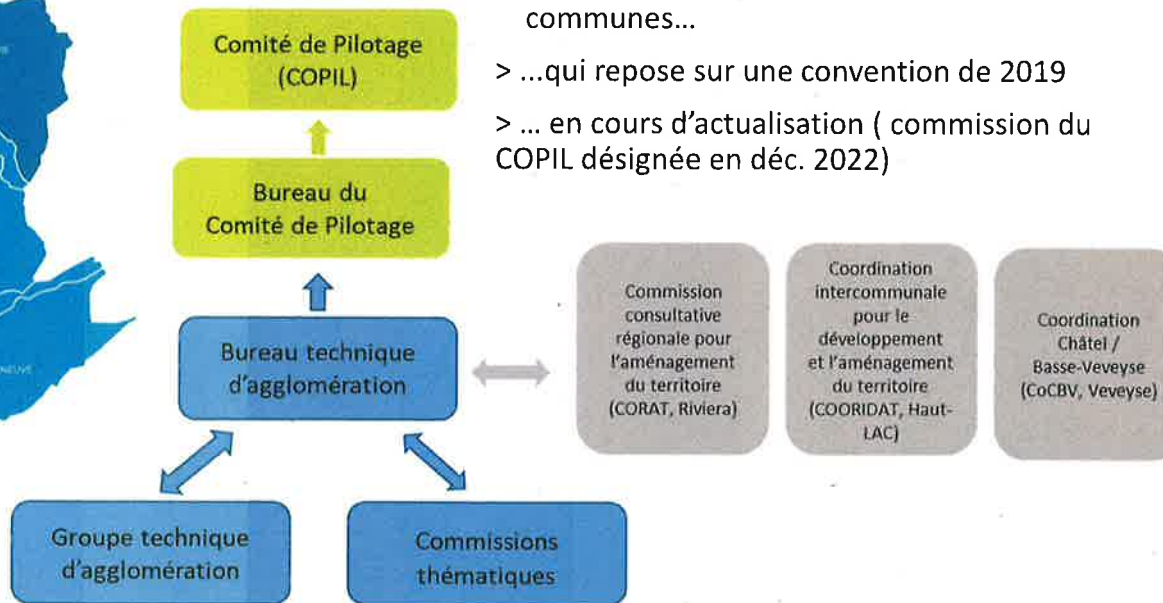
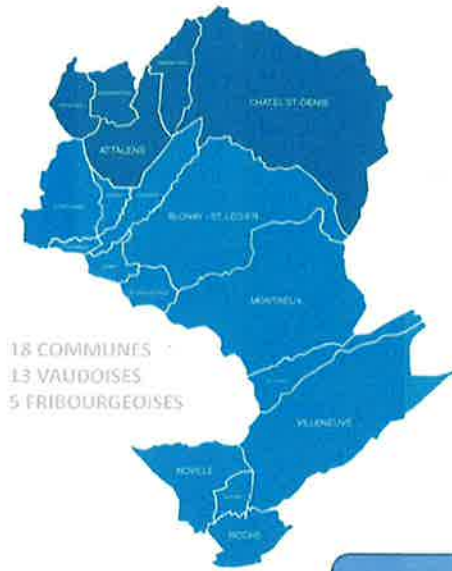
■ Travaux de planification d'aménagement du territoire

■ Travaux d'ordre institutionnel

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2
Dépôt du projet d'agglomération (PA2)		■																												
Mise en œuvre mesures PA2 sans soutien fédéral																														
Présidence du Comité de pilotage aux communes																														
Pré-étude projet d'agglomération (PA4)																														
Convention intercommunale intercantonale 2019																														
Mise en place du bureau technique d'agglomération																														
Travaux sur les statuts d'Agglomération Rivelac																														
Etablissement de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)																														
Renouvellement (VD et FR) des autorités communales																														
Elaboration du cahier des charges et procédure d'appel d'offres (PDI-PA5)																														
Elaboration du PDI-PA5																														
Actualisation de la convention intercommunale intercantonale 2019																														
Dépôt du projet d'agglomération (PA5)																														
Validation du PDI																														

2. Organisation actuelle d'Agglomération Rivelac

2. Organisation actuelle d'Agglomération Rivelac



- > Structure intercantonale composée de communes et soutenue par les cantons & les communes...
- > ...qui repose sur une convention de 2019
- > ... en cours d'actualisation (commission du COPIL désignée en déc. 2022)

3. Travaux de planification d'Agglomération Rivelac

3.1 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités SRGZA

0 Agglo Rivelac

3.1 SRGZA Rivelac

> OAT : Une obligation fédérale pour les cantons
→ Mise en place d'un système de gestion des zones d'activités (ZA) répondant aux besoins de l'économie et garantissant une utilisation rationnelle du sol

> PDCn: Une obligation cantonale pour les communes

- > Ligne d'action D1
- > Mesures D11 et D12

> Planification d'une stratégie des zones d'activités des 13 communes vaudoises à l'horizon 2040

> L'approche régionale doit être formalisée dans un plan directeur intercommunal (PDI)



> Volet stratégique
compétence des
Conseils communaux

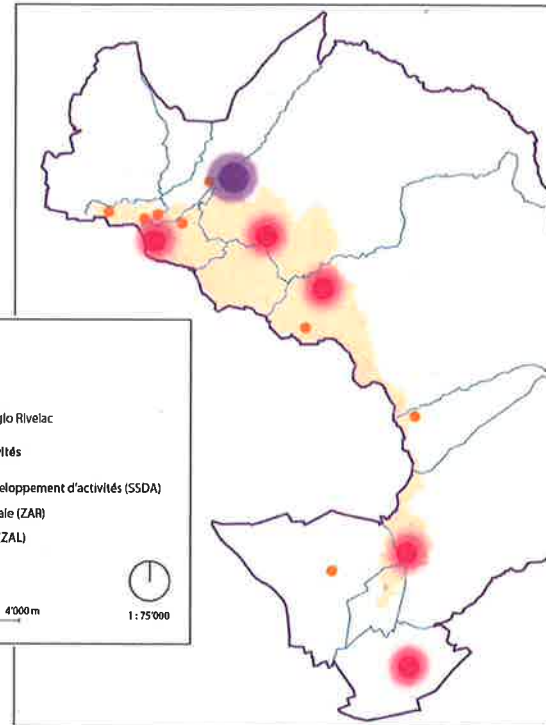
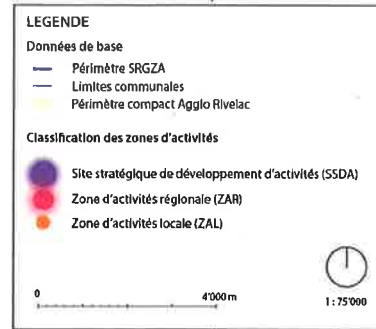
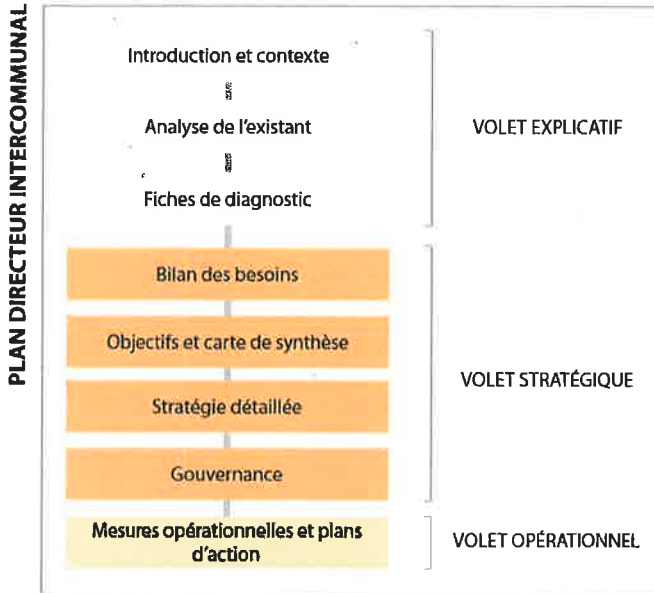
> Volet opérationnel
compétence des
municipalités

> Calendrier des travaux

- > Début 2021 : Démarrage de la stratégie
- > 2021 : Elaboration du Diagnostic et du Volet stratégique
- > 2022 : Examen intermédiaire et élaboration du Volet opérationnel

> 2023 : Examen préalable

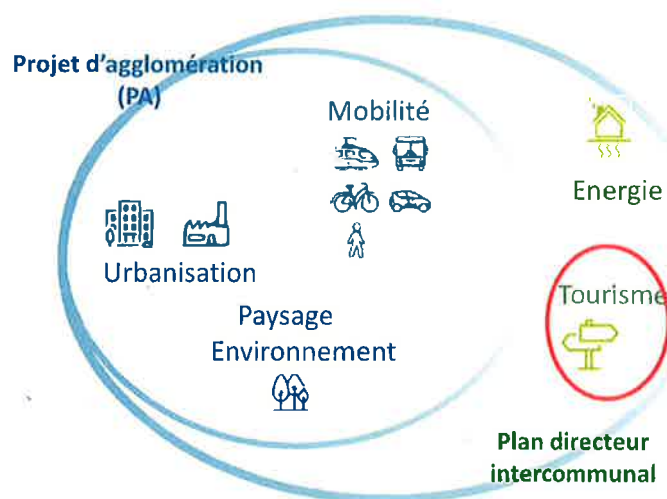
3.1 SRGZA Rivelac



3.2 Plan directeur intercommunal Projet d'agglomération de cinquième génération PDI – PA5

3.2 PDI-PA5, qu'est-ce que c'est ?

- > PA : Instrument d'aménagement du territoire
 - > Instrument de planification directrice
 - > Outil de coordination
 - > Programme de réalisation de mesures
- > Thématiques concernées
 - > «**fédérales**»
- > Procédure de validation
 - > Intervention des Conseils d'Etat
 - > Intervention des Exécutifs communaux



3.2 PDI-PA5, qu'est-ce que c'est ?

> PDI : Instrument directeur d'aménagement du territoire

> PDI peut être sectoriel ou général

> Droit vaudois renvoie aux DPTA pour établir un PDI

> Thématiques concernées

- > «**fédérales**»
- > «**cantoniales**»

> Procédure de validation

- > Adoption par les communes (Municipalités/ Organe délibératif)
- > Approbation par le Conseil d'Etat

PDI	Projet d'agglomération
Volet explicatif (diagnostic)	Analyse de la situation et des tendances (mise à jour : 4 à 8 ans)
Volet stratégique	Vision d'ensemble (mise à jour : 8 à 12 ans) Stratégies sectorielles (mise à jour : 4 à 8 ans)
Volet opérationnel	Besoin d'action (mise à jour : 4 ans) Mesures et leur priorisation (mise à jour : 4 ans)
Annexe (compte rendu et tableaux)	Etat de la mise en oeuvre (mise à jour : 4 ans)



3.2 PDI-PA5, à quoi ça sert ?

- > Instrument de **planification directrice**
 - > Instrument stratégique
 - > Instrument collaboratif
- Projet de territoire
- > Coordination cohérente (au minimum) des transports et de l'urbanisation
- > Coordination concertée par-delà les frontières communales (voire cantonales)

La clé de la réussite du projet
une collaboration active des
différents acteurs du territoire

- > **Programme de mesures** qui permet, tous les 4 ans, sous conditions, de bénéficier de soutien financier pour des mesures d'infrastructures de transport (30 à 50%)

- > Exemple de mesures soutenues



3.2 Convention de financement du PDI-PA5

Montant total du PDI-PA5 : Fr. 684'380.-

Subventions cantonales

> Vaud : Fr. 297'447.-

> Fribourg : Fr. 24'462.-

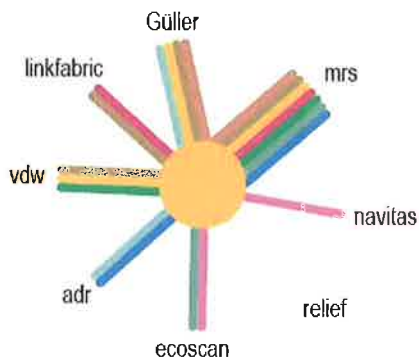
Convention de financement du PDI-PA5
alidée au COPIL du 1^{er} déc. 2022 et signée
es différents exécutifs communaux

	COÛTS PDI-PA5 A CHARGE DES COMMUNES			TOTAL	REPARTITION ANNUELLE		
	PDI-PA	ENERGIE	TOURISME		2023	2024	2025
A charge communes VD	246 511	24 021	26 916	297 447	40%	40%	20%
Blonay-St.Légier	32 204	3 138	3 941	39 283	15 713	15 713	7 857
Chardonne	8 312	810	1 017	10 140	4 056	4 056	2 028
Corseaux	6 292	613	770	7 676	3 070	3 070	1 535
Corsier-sur-Vevey	9 155	892	1 120	11 167	4 467	4 467	2 233
Jongny	4 874	475	597	5 946	2 378	2 378	1 189
La Tour-de-Peilz	33 006	3 216	4 040	40 262	16 105	16 105	8 052
Montreux	70 247	6 845	8 597	85 689	34 276	34 276	17 138
Noville	3 157	308	-	3 465	1 386	1 386	693
Rennaz	2 385	232	-	2 617	1 047	1 047	523
Roche	5 061	493	-	5 554	2 222	2 222	1 111
Vevey	53 257	5 190	6 518	64 965	25 986	25 986	12 993
Veytaux	2 571	251	315	3 136	1 254	1 254	627
Villeneuve	15 990	1 558	-	17 548	7 019	7 019	3 510
Population concernée	91'282						
	PDI-PA	ENERGIE		TOTAL	2023	2024	2025
A charge communes FR	57 078	7 946		65 024			
Attalens	13 652	1 900		15 553	6 221	6 221	3 111
Bossonnens	5 879	818		6 697	2 679	2 679	1 339
Châtel-St-Denis	29 433	4 097		33 530	13 412	13 412	6 706
Granges	3 346	466		3 812	1 525	1 525	762
Remaufens	4 768	664		5 431	2 172	2 172	1 086
Population concernée	15'097						
	PDI-PA	ENERGIE	TOURISME	TOTAL			
Subventions cantonales	270 973	24 021	26 915	321 909			
Etat de Fribourg	24 462	-	-	24 462			
Etat de Vaud	246 511	24 021	26 915	297 447			
Totaux	574 562	55 987	53 831	684 380			

3.2 PDI-PA5, comment on s'y prend ?

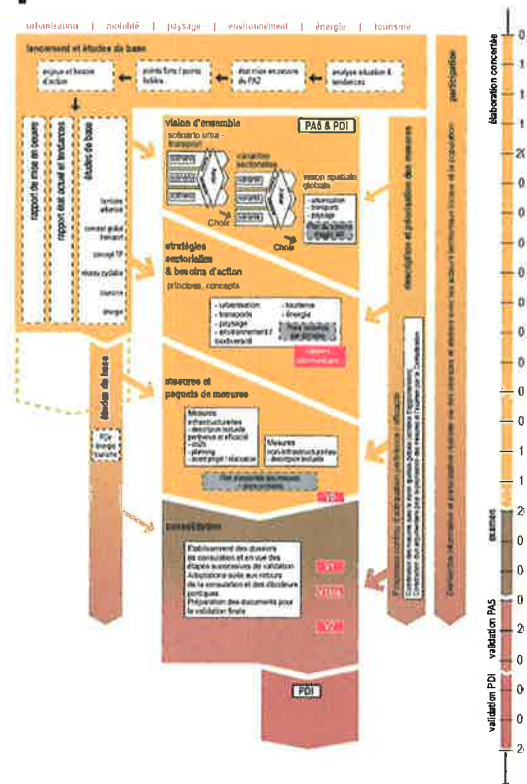
> Groupement expérimenté et reconnu

- > en matière de PA
- > en matière de plans directeurs régionaux
- > à différentes échelles



> Méthode sur mesure

- > Collaborative
- > Processus de planification dans la durée



3.2 Calendrier du PDI-PA5

- > Etablissement de la **planification** (délai de dépôt du PA5 : mars 2025)
- > Examen de la Confédération (env. 2 ans)
- > Mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération
→ Obligation de mise en œuvre des mesures A du PA5 entre 2028 et 2032

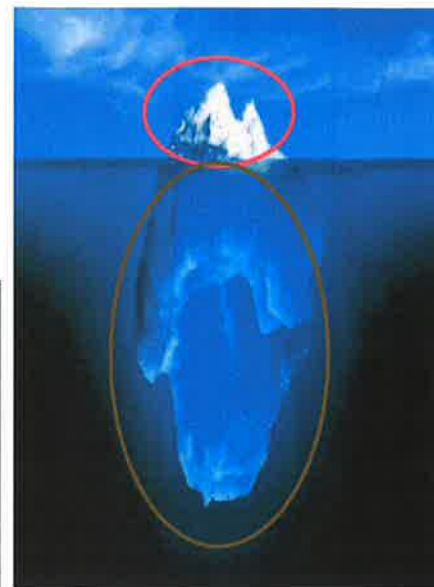
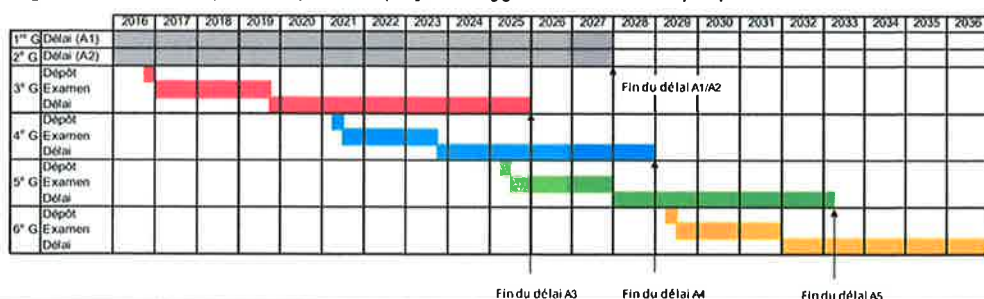


Figure 4 : Périodes prévues pour les projets d'agglomération ainsi que pour le délai d'exécution.





MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.agglorivelac.ch